

1 - Composition du bureau

Les membres du bureau sont élus lors de l'Assemblée Générale Annuelle par les adhérents. Ils sont chargés d'animer, d'organiser, de développer l'activité et rendent compte au bureau de l'ASL.

Sont élus : le Président, le Trésorier, le Secrétaire, le responsable Matériel.

Le Président, le Trésorier, le Secrétaire sont des membres en activité.

La nomination d'un vice-Président n'est pas obligatoire, mais elle est recommandée. Il remplace le Président en cas d'indisponibilité de ce dernier.

2 - Assemblée Générale

Sur convocation du Président, l'Assemblée générale a lieu une fois par an dans les locaux du CE en présence d'un représentant de l'ASL.

La validité de l'assemblée sera établie conformément à l'article 7 du règlement de l'ASL.

3 - Activités

La section **SQUASH** propose :

- Une billetterie
- Des initiations
- Des leçons individuelles ou collectives
- La participations aux TSO (Thales Squash Open)
- La participations aux compétitions corporatives
- La participation aux championnats de France et championnats de ligue
- La tournoi open des clubs et ligues internes
- Une ligue interne (ouvert aux thalésiens et quelques membres du club d'Antibes CNRS, Infineon, SquashZone...)

La plupart des joueurs évoluent au Squash Club d'Antibes Fitness, TOPFIT, ou Grasse. Mais la pratique dans d'autres infrastructures est tout à fait possible.

4 - Adhésion

(cf article 8 des statuts de l'ASL) Tout membre du personnel salarié des établissements (CE) affiliés au Comité de Gestion AUDACES 06 peut adhérer à l'Association ainsi que son (sa) conjoint(e) ou son (sa) concubin(e) ou son (sa) pacsé(e) et leurs enfants à charge (au sens fiscal ou sous l'autorité parentale).

Toute personne extérieure aux établissements peut également adhérer à l'Association, participé aux activités proposées, bénéficier des tarifs préférentiels mais en aucun cas ne pourra bénéficier des subventions.

Sont aussi considérés comme extérieurs : les enfants non à charge du personnel, le personnel retraité, le personnel intérimaire, le personnel sous-traitant. Le personnel retraité ne peut bénéficier des subventions. Le personnel parti en PRP, CASA, CATS conserve ses droits jusqu'à la prise de retraite effective.

5 - Licences

La licence Fédération Française de Squash (corpo ou fédérale) est obligatoire pour tout joueur participant au championnat corporatif ou aux championnats de France.

La licence Pass est fortement recommandée pour tout joueur loisir.

6 - Participation - Subvention

Le montant de la subvention d'une activité ne peut excéder **30%** du coût global pour les cartes, abonnements et licences et **20%** pour les leçons.

Les activités de type " découverte " ou " initiation " peuvent être plus subventionnées en fonction du type de la manifestation.

Les rencontres corporatives sont subventionnées. (Location des courts pris en charge par l'ASL)

Les rencontres de ligue interne, tournoi individuel, jeux de Sophia ne sont pas subventionnées, la location des courts est à la charge des joueurs.

7 - Stages / Leçons

Des leçons sont organisées avec les professeurs du Squash Club d'Antibes.

Elles sont individuelles ou collectives (max 4). Les réservations se font au Club ou directement auprès des professeurs, après avoir prévenu le secrétaire qui gère la comptabilité. C'est la section qui règle directement les professeurs.

8- Compétitions

La section est engagée dans les tournois corporatifs.

Le championnat regroupe 40 équipes de Sophia et des environs réparties en 4 divisions ;

Le calendrier des rencontres est établi en début de saison (septembre) et diffusé.

Les compétitions se déroulent le mercredi soir (20h à 24h) au Squash Club d'Antibes.

La ligue interne de la section SQUASH permet à ses adhérents de défier d'autres joueurs.

Le règlement et le classement sont diffusés régulièrement aux participants.

Les adhérents peuvent participer aux Jeux de Sophia, mais la section ne finance aucune inscription ni participation.

9 - Billetterie

La section achète les cartes aux différents Squash Club et les revend aux adhérents.

La subvention des cartes, licences et des leçons sont plafonnées à **130€**/an.

La vente des cartes se fait auprès d'un membre du bureau (via tel, courrier, e-mail)

Les tarifs sont diffusés aux adhérents et disponible sur le site intranet de l'ASL.

10 - Prêt de matériel

-sans objet -

11- Assurance

Tout adhérent à la section bénéficie des garanties accordées à AUDACES 06

Conformément à l'article 25 du règlement de l'ASL

Les licenciés SQUASH bénéficient d'une assurance complémentaire délivrée par la Fédération avec leur prise de licences.

12 - Informations

Toute activité organisée dans le cadre de la section SQUASH doit être diffusée à l'ensemble du personnel via le journal du CE AUDACES 06.

De plus elles sont diffusées par mail à tous les membres de la section.

Les informations spécifiques de la section sont disponibles sur le site Intranet

ASLWEB : <http://asl-audaces.org> .

13 - Règles spécifiques au SQUASH
-sans objet -

-